



LE POINT DE VUE D'OLIVIER CADIC

OLIVIER CADIC EST CONSEILLER À L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER. EN QUALITÉ DE MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES DE L'AFE, IL A TRAVAILLÉ SUR LE PROJET DE BUDGET 2010 DE LA DIRECTION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ET DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE. IL NOUS DÉCRYPTE LES GRANDES LIGNES DE SA MÉTHODE ET DE SES CONCLUSIONS.

LA MÉTHODE

LORS DE LA SESSION DE MARS 2009, LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES DE L'AFE A REÇU ADRIEN GOUTEYRON, RAPPORTEUR SPÉCIAL DE LA MISSION "ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT" POUR LE SÉNAT. IL A ACCEPTÉ L'IDÉE D'UNE RENCONTRE ANNUELLE AVEC DES REPRÉSENTANTS DE NOTRE COMMISSION EN AMONT DU DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR LE BUDGET INTÉRESSANT LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER. C'EST À CE TITRE QUE RADYA RAHAL (CONSEILLÈRE AFE ÉLUE D'ALGER) ET MOI-MÊME (ÉLU DE LONDRES), AVONS PRÉSENTÉ NOTRE ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 2010 DU PROGRAMME 151 AU PRÉSIDENT GOUTEYRON. NOTRE TRAVAIL A CONSISTÉ, ENTRE AUTRES, À FAIRE ÉMERGER DES INDICATEURS PERTINENTS À PARTIR DE DONNÉES SITUÉES DANS LES COMMENTAIRES DU DOCUMENT ÉMIS PAR L'ADMINISTRATION. NOS SUGGESTIONS SONT DESTINÉES À AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER.

LES CONCLUSIONS

190.5 M€, SOIT 58% DES DÉPENSES DU PROGRAMME 151, CORRESPONDENT AUX RÉMUNÉRATIONS DES AGENTS POUR ASSURER LES SERVICES CONSULAIRES ET L'INSTRUCTION DES VISAS. POUR SUIVRE CES DÉPENSES, NOUS AVONS BESOIN D'UN ORGANIGRAMME POUR COMPRENDRE "QUI FAIT QUOI, OÙ ?" ET NOUS DEVONS OBTENIR LA TRANSPARENCE SUR LES RÉMUNÉRATIONS. ENFIN, MESURER L'ACTIVITÉ DES CONSULATS UNIQUEMENT SOUS L'ANGLE DU NOMBRE DE PASSEPORTS, CARTES D'IDENTITÉ, ACTES D'ÉTAT CIVIL ET DÉLIVRANCE DE VISA NE SUFFIT PAS POUR PRENDRE EN COMPTE L'ÉTENDUE DU TRAVAIL ACCOMPLI PAR LE RÉSEAU CONSULAIRE.

LE SECOND POSTE DE DÉPENSE INTITULÉ "ACCÈS DES ÉLÈVES FRANÇAIS AU RÉSEAU AEFÉ" PROGRESSE DE 20 MILLIONS D'EUROS POUR ATTEINDRE LA SOMME DE 106.2 MILLIONS D'EUROS. L'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN FAVEUR DE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LES CLASSES DE SECONDE, PREMIÈRE ET TERMINALE EST AINSI RESPECTÉ.